

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Quatre-vingtième session**

Bangkok, 22-26 avril 2024

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion**Activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2022-2023****Note du secrétariat***Résumé*

Dans sa résolution 66/15, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prié la Secrétaire exécutive de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement.

Conformément à cette résolution, le secrétariat mène ces activités d'évaluation et présente leurs conclusions à la Commission tous les deux ans. L'objectif est de renforcer la redevabilité de la Commission vis-à-vis des États membres et de contribuer à l'amélioration organisationnelle en communiquant des informations factuelles sur la performance de la Commission et sur les résultats de ses activités.

Dans le présent document, le secrétariat fait le point des principales conclusions et recommandations issues des évaluations menées au cours de la période biennale 2022-2023 et des mesures prises par le secrétariat pour donner suite à ces recommandations. Il donne également un aperçu des efforts déployés par le secrétariat en vue de renforcer encore la fonction d'évaluation.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du présent document et indiquer les mesures à prendre pour améliorer encore les performances et les résultats des activités du secrétariat et ceux de ses activités et renforcer sa fonction d'évaluation.

I. Introduction

1. À la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les évaluations sont menées conformément à l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'ONU publiée en août 2021, qui prévoit que tous les programmes et sous-programmes doivent être évalués régulièrement et périodiquement¹, ainsi qu'à la résolution 66/15 de la Commission, dans laquelle la Secrétaire exécutive est priée de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux

* ESCAP/80/1.

¹ ST/AI/2021/3, par. 2.2.

sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement. De plus, dans plusieurs résolutions de la Commission, le secrétariat a été prié par les États membres de mener des évaluations sur des questions ou dans des domaines d'activité bien précis afin d'aider la Commission à prendre des décisions éclairées. Sur la base de ces activités d'évaluation, le présent document a été établi pour fournir à la Commission des informations factuelles sur l'exécution et les résultats des activités du secrétariat.

2. Au cours de la période biennale 2022-2023, cinq évaluations s'attachant à un sous-programme ou un thème et 14 évaluations de projets ont été réalisées (voir annexe). Le secrétariat a chargé des examinateurs externes indépendants d'évaluer les résultats et l'exécution des activités de ses sous-programmes et de ses projets². Ces évaluations ont été effectuées conformément aux plans annuels d'évaluation de la Commission pour 2022 et 2023.

II. Principales conclusions et recommandations issues des évaluations et mesures prises par le secrétariat pour donner suite à ces recommandations

A. Évaluations de sous-programmes et évaluations thématiques

3. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a réalisé une évaluation du sous-programme 4 (environnement et développement) et constaté que la plupart des parties prenantes considéraient que les domaines de travail du sous-programme étaient particulièrement adaptés aux besoins et aux priorités des États membres de la région. Le BSCI a également constaté que la Division de l'environnement et du développement, qui mène les activités prévues dans le sous-programme, avait répondu de manière satisfaisante à plusieurs demandes d'aide spécifique formulées par des États membres. Nonobstant, des insuffisances en termes de stratégie, de programmation, de suivi et d'allocation des ressources ont été relevées et on a observé que certains des avantages comparatifs de la Division n'avaient pas été pleinement réalisés. De plus, les activités de renforcement des capacités menées au titre du sous-programme n'étaient pas suffisamment ciblées. Le BSCI a recommandé de mettre au point une stratégie d'assistance technique pour planifier les projets de renforcement des capacités en accord avec les créneaux particuliers repérés dans le sous-programme. Il a également recommandé que le secrétariat envisage de transférer la Section de la réduction des risques de catastrophe au sein de la Division de l'environnement et du développement compte tenu des profondes similitudes entre les deux entités. Le secrétariat a accepté ces recommandations et commencé à examiner ce que l'intégration de la Section de la réduction des risques de catastrophe à la Division de l'environnement et du développement supposerait sur le plan programmatique, budgétaire et organisationnel.

4. Dans sa résolution 75/6, la Commission a demandé de privilégier l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) et de procéder à une évaluation de la mise en œuvre de sa phase I (2018-2022). En réponse à ces demandes, en 2022, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante de la phase I du Plan d'action. L'évaluation a été conçue de manière à servir de contribution à la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au

² Voir www.unescap.org/monitoring-and-evaluation/evaluation/reports.

développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue le 26 octobre 2022. L'évaluation a confirmé que la phase I du Plan d'action était alignée sur les besoins stratégiques de développement des États membres. Bien que des résultats concrets aient été constatés, il a également été souligné que les domaines thématiques n'avaient pas tous la même pertinence pour l'ensemble des États membres en raison des différences géopolitiques et économiques. Des connaissances avaient néanmoins été acquises et diffusées et plus de 550 mesures avaient été prises dans six pays. Le manque d'informations a mis en lumière le besoin d'adopter une approche structurée de l'évaluation des contributions du Plan d'action à la réalisation des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les recommandations issues de l'évaluation étaient les suivantes : tirer parti des applications numériques, donner la priorité aux interventions axées sur les besoins locaux et améliorer l'échange de connaissances grâce à la coopération régionale.

5. Une évaluation du sous-programme 2 (commerce, investissement et innovation) a été faite en 2022 dans le but de fournir des informations concrètes afin d'améliorer l'impact du sous-programme. La grande qualité des publications phares et de l'assistance technique du sous-programme a été reconnue et l'opérationnalisation de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique a été mise en avant comme une réalisation notable. Cependant, on a observé que des sections avaient tendance à travailler de manière isolée et que les réseaux gérés par le sous-programme se trouvaient à la croisée des chemins car ils faisaient face à des problèmes de financement et de continuité. Pour régler ces problèmes, il a été recommandé d'élaborer une stratégie exhaustive relative au sous-programme en organisant des consultations poussées, en donnant la priorité à l'avantage concurrentiel de la Section du développement des investissements et de l'entreprise et en revitalisant les réseaux ou en les supprimant progressivement.

6. En 2022, le secrétariat a également commandé une évaluation du sous-programme 8 (activités sous-régionales de développement) dans le but d'évaluer l'efficacité globale du sous-programme et de fournir des informations permettant de prendre des décisions sur les futurs programmes de travail des bureaux sous-régionaux. On a constaté que les bureaux sous-régionaux avaient un effet positif sur la création de réseaux sous-régionaux, le transfert de connaissances et la participation des dirigeants sous-régionaux au suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. De plus, les bureaux sous-régionaux étaient particulièrement utiles aux efforts visant à traiter les priorités sous-régionales. Il a été suggéré qu'ils pourraient être encore plus utiles si leurs mandats étaient plus sélectifs et s'ils amélioraient leur collaboration avec les autres entités des Nations Unies. Les recommandations issues de l'évaluation étaient les suivantes : affiner le mandat du sous-programme pour qu'il soit plus ciblé et mieux aligné sur les activités des divisions dans d'autres sous-programmes et renforcer les capacités des bureaux sous-régionaux, notamment en matière d'intégration des questions de genre.

7. Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a commandé en 2023 une évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. Un résumé des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation et la réponse du secrétariat ont été soumis à la Commission à sa quatre-vingtième session (ESCAP/80/24).

B. Évaluations des projets de renforcement des capacités

8. Le secrétariat a commandé 14 évaluations de projets au cours de la période 2022-2023. Deux des 14 projets ont été financés par le budget ordinaire du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au titre du Compte pour le développement et 12 au moyen de ressources extrabudgétaires. Les principales recommandations et leçons tirées de ces évaluations ont mis en lumière l'importance des éléments ci-après :

a) **Intégrer une méthodologie de la théorie du changement dès la phase de conception et mobiliser les principales parties prenantes dans l'élaboration du projet.** Les évaluations ont indiqué que les projets pourraient être davantage orientés sur les résultats en intégrant une méthodologie de la théorie du changement dès les premières étapes de la conception du projet. La théorie du changement aide à clarifier la logique des interventions, ce qui permet d'obtenir des résultats aux niveaux régional et national, favorisant ainsi une meilleure compréhension du processus. En mobilisant les parties prenantes clés, les projets pourraient assurer la clarté des résultats attendus et l'alignement sur les objectifs de développement plus généraux, améliorant ainsi le suivi et l'évaluation tout au long du cycle de vie du projet ;

b) **Donner aux institutions nationales les moyens d'agir grâce à la formation et à la collaboration.** Les évaluations ont mis en avant le rôle important que les institutions nationales, notamment des centres universitaires et des centres de recherche, peuvent jouer dans l'amélioration de la durabilité et l'utilisation continue des outils techniques et des méthodologies mis au point par l'intermédiaire des projets. Il a été recommandé que le secrétariat améliore sa collaboration avec les institutions nationales concernées et offre un appui au renforcement des capacités pour la mise en place et la diffusion des outils et des méthodologies. Par exemple, le secrétariat a élaboré un outil novateur pour aider les villes en Asie du Nord et en Asie centrale à prévoir quelle quantité de ressources serait utilisée du fait de l'urbanisation. Avec plus de formations pratiques sur la méthodologie et l'outil de prévision, les institutions universitaires ou de recherche nationales pourraient aider les villes partenaires à appliquer la technologie de manière indépendante et éventuellement contribuer à l'amélioration ultérieure de l'outil ;

c) **Adapter l'assistance technique aux pays ayant des besoins particuliers.** Les évaluations ont mis en vedette les retours d'information des parties prenantes des pays ayant des besoins particuliers concernant leurs difficultés techniques spécifiques, notamment en lien avec l'accès aux fonds, l'élaboration de modèles macroéconomiques et le renforcement des partenariats public-privé. Il a été proposé de faire plus pour répondre aux problèmes spécifiques de ces pays et d'offrir une assistance personnalisée afin de renforcer les capacités des parties prenantes à surmonter ces difficultés ;

d) **Favoriser des partenariats étroits avec les organisations sous-régionales.** Les évaluations ont mis en avant les avantages qu'il y avait à approfondir la coopération au niveau sous-régional avec les organisations comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de coopération économique. Les alliances stratégiques devraient être intensifiées afin d'améliorer les capacités techniques, d'élaborer des politiques durables et de répéter les réussites des projets dans d'autres régions ;

e) **Mieux intégrer les questions de genre et les principes d'inclusion du handicap dans l'élaboration des projets.** Les questions liées à l'intégration des questions de genre et à l'inclusion du handicap doivent être prises en compte au stade de la conception des projets et faire partie des

objectifs du projet. Il conviendrait de faire davantage pour intégrer les questions de genre de manière substantielle et de renforcer les capacités des équipes de projet à intégrer intelligemment les perspectives de genre, notamment en faisant participer diverses parties prenantes à la prise de décision inclusive.

III. Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat

9. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer sa fonction d'évaluation, le secrétariat a publié en janvier 2023 une mise à jour de la politique et des lignes directrices de la CESAP en matière de suivi et d'évaluation. La mise à jour a pris en compte l'instruction administrative de 2021 sur l'évaluation au Secrétariat de l'ONU et la nouvelle prescription consistant à intégrer les principes d'inclusion du handicap dans le processus d'évaluation. Le document a également été raccourci et son accessibilité a été améliorée en mettant l'accent sur les politiques et les lignes directrices essentielles et en séparant les outils, les modèles et les détails opérationnels.

10. La fonction d'évaluation du secrétariat bénéficie d'un large réseau de professionnels dans le monde entier. Le Groupe de l'évaluation représente le secrétariat auprès du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui organise tous les ans des ateliers de partage des connaissances, constitue des groupes spéciaux chargés de mener à bien certains projets d'évaluation et organise des réunions de coordination.

IV. Mécanismes de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales

11. Dans sa résolution 67/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'évaluer la manière dont le secrétariat exerçait son mandat et coordonnait ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opéraient en Asie et dans le Pacifique ; de décrire le fonctionnement, le processus de prise de décision et les résultats du Mécanisme de coordination régionale, qui s'appelle désormais la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique, notamment la manière dont le secrétariat exploitait les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination ; de présenter les résultats à la Commission dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du secrétariat. La note du secrétariat de 2023 intitulée « Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités » (ESCAP/80/22) a été établie en réponse à ces demandes.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

12. Comme le montre le présent document, les évaluations entreprises au cours de la période biennale 2022-2023 ont continué à fournir des données factuelles concernant les résultats et la performance des activités du secrétariat afin d'en rendre compte plus rigoureusement à ses États membres. Ces informations ont aussi permis d'améliorer la performance du secrétariat et d'orienter ses changements structurels. Les principales mesures de suivi prises sur la base des recommandations issues des évaluations étaient inscrites dans une volonté de consolider l'orientation sur les résultats des activités de renforcement des capacités du secrétariat, notamment au niveau national, de promouvoir la durabilité et l'intégration des questions de genre et d'instaurer des partenariats stratégiques avec les organisations nationales et régionales œuvrant en faveur du développement.

13. La Commission souhaitera peut-être prendre note du présent document et indiquer les mesures à prendre pour améliorer encore les performances et les résultats des activités du secrétariat et ceux de ses activités et renforcer sa fonction d'évaluation.

Annexe

Évaluations achevées au cours de la période 2022-2023

<i>N^o</i>	<i>Évaluation de sous-programme/évaluation thématique</i>	<i>Année</i>
1.	Évaluation du sous-programme 2 (commerce, investissement et innovation)	2022
2.	Évaluation du sous-programme 4 (environnement et développement) (réalisée par le Bureau des services de contrôle interne)	2022
3.	Évaluation du sous-programme 8 (activités sous-régionales de développement)	2022
4.	Évaluation de la phase I (2018-2022) de la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)	2022
5.	Évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	2023
<i>N^o</i>	<i>Évaluation de projets</i>	<i>Année</i>
1.	Évaluation du projet intitulé « Soutenir les pays ayant des besoins particuliers dans la région Asie-Pacifique pour relever le défi de la mobilisation des ressources en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (financé par le Compte pour le développement, onzième tranche)	2022
2.	Évaluation du projet intitulé « Boucler la boucle : renforcer l'innovation pour lutter contre la pollution marine par les plastiques dans les villes de ASEAN »	2022
3.	Évaluation du projet intitulé « Réduire les inégalités dans les pays membres du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine : des politiques innovantes qui ne font pas de laissés-pour-compte »	2022
4.	Évaluation du projet intitulé « Politique d'innovation fondée sur des données factuelles pour la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique » (financé par le Compte pour le développement, onzième tranche)	2022
5.	Évaluation du projet intitulé « Développement d'un réseau de partenariats public-privé et de financement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique »	2022
6.	Évaluation du projet intitulé « Prévision de l'urbanisation durable : soutien à la planification d'infrastructures durables dans les villes »	2022
7.	Évaluation du projet intitulé « Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges et Accord commercial Asie-Pacifique : promotion du renforcement de la coopération intrarégionale (phase III) »	2023
8.	Évaluation du projet intitulé « Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique »	2023

- | | | |
|-----|---|------|
| 9. | Évaluation du projet intitulé « Améliorer l'utilisation et le partage de l'information géospatiale pour un développement résilient et durable dans certains pays pilotes » | 2023 |
| 10. | Évaluation du projet intitulé « Aider les pays de la région Asie-Pacifique à remplir les engagements pris au titre de l'Accord de Paris » | 2023 |
| 11. | Évaluation du projet intitulé « Renforcement des capacités en matière de commerce électronique pour les PME dirigées par des femmes en Asie du Sud » | 2023 |
| 12. | Évaluation du projet intitulé « Renforcer la coopération et l'intégration régionales entre les États membres de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est et avec le reste de la région Asie-Pacifique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (2019-2023) » | 2023 |
| 13. | Évaluation du projet intitulé « Soutenir l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique » | 2023 |
| 14. | Évaluation du projet intitulé « Coopération transfrontière pour la conservation des tigres de l'Amour, des léopards de l'Amour et des léopards des neiges en Asie du Nord-Est » | 2023 |
-